

*Les subsides*

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, il n'y a qu'à lire la note qui suit la motion, qui se lit en ces termes:

*Note:*

Neuvième des dix jours désignés et quatrième motion à mettre aux voix pour la période des subsides se terminant le 30 juin 1988.

**M. Nystrom:** Cela ne fait pas partie de la motion.

**M. Blenkarn:** La note dit encore:

(Huitième des huit motions à mettre aux voix pour les trois périodes des subsides prévues conformément au paragraphe 82(5) du Règlement)

Le paragraphe 82(5) du Règlement ne prévoit pas la présentation d'une motion qui ne pose pas la question de confiance. Les travaux des subsides existent justement pour donner à l'opposition huit occasions dans l'année de vérifier si le gouvernement a la confiance des députés. C'est ainsi que fonctionne le régime. Que, de lui-même, sans aucune modification au Règlement, un parti décide de préciser qu'une «motion n'est pas considérée comme une question de confiance envers le gouvernement», pour forcer les députés à voter contre le gouvernement, est une initiative simpliste, sottise. La réponse est bien simple. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) devrait savoir cela.

**Des voix:** Il le sait.

**M. Blenkarn:** Il occupe un rang élevé dans la hiérarchie de son parti et il devrait savoir que ce qu'il devrait proposer, c'est que les partis d'opposition aient le droit de présenter des motions exprimant leur confiance dans le gouvernement.

Si le député veut présenter une motion à l'appui du gouvernement, c'est une autre histoire. Il pourrait peut-être modifier les règles en ce sens. Il n'aurait qu'à présenter une motion disant que son parti fait confiance à la direction du très honorable premier ministre (M. Mulroney) et à son gouvernement. C'est ce que signifie la motion à l'étude, mais ils ne le disent pas. Il disent plutôt «Allez, naïfs, votez pour la motion. Allez, pauvres nouilles, nous dirons que vous avez voté contre votre propre gouvernement». Ils ne nous auront pas si facilement.

**M. le vice-président:** Je n'accorde plus la parole qu'au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) pour un rappel au Règlement.

**M. Nystrom:** Oui, monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a parlé de la note qui suit la motion. Je suis convaincu que vous pouvez dire clairement que les votes ne portent pas sur les notes, mais bien sur les motions. Et la motion est très claire. On y précise qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance envers le gouvernement. Il est évident que personne ne rédigerait une motion pour dire qu'il croit que l'avènement de Brian Mulroney est la meilleure chose qui pouvait nous arriver.

**Des voix:** Règlement!

**M. Nystrom:** Le vote porte sur la motion, monsieur le Président. Hier, il y a eu un vote sur l'Accord du lac Meech. Ce n'est pas parce que nous appuyons l'Accord du lac Meech que

nous croyons que Brian Mulroney marche sur les eaux. Un vote porte sur la question soumise à la Chambre. Mon vis-à-vis dit n'importe quoi et je suis convaincu que vous pouvez éclairer sa lanterne, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** Reprise du débat avec la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson).

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, j'ai participé aux travaux du comité des finances et des affaires économiques sur la question des frais bancaires depuis le début. C'est une question complexe qui, à mon avis, a été traitée avec le plus grand soin par le comité des finances. Ce comité, tout comme le comité permanent des comptes publics, fait généralement preuve d'impartialité et essaie de trouver des solutions qui sont dans l'intérêt public et peuvent être appuyées par tous les membres du comité.

Le député néo-démocrate dont la motion est à l'étude aujourd'hui s'est joint au comité pour la dernière ronde d'audiences sur les frais imposés par les institutions financières. Ses collègues et lui ont présenté un rapport minoritaire parce que le rapport par consensus, qui ne reflétait pas fidèlement leurs opinions, ne les satisfaisait pas entièrement. Il est étonnant de voir aujourd'hui que les néo-démocrates présentent une motion portant adoption de ce même rapport qu'ils n'ont pas pu appuyer sans réserve.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler des frais bancaires que doivent payer les consommateurs parce que c'est une question importante et délicate. Il y a des questions dont la Chambre devrait être saisie, qui méritent un examen plus attentif que le genre d'attaques auxquelles se livre habituellement le Nouveau parti démocratique. Cela étant dit, je ne me porte pas à la défense des banques et autres institutions financières et, en fait, j'ai approuvé les critiques formulées par le comité des finances.

Permettez-moi de faire un bref historique de l'affaire. En novembre, le comité des finances a été saisi de la question des frais administratifs imposés aux consommateurs par les institutions financières, particulièrement du fait que les clients n'étaient souvent pas avisés de ces frais. Le comité des finances a rédigé un rapport de recherche. Je dois dire que les institutions financières, c'est-à-dire les banques et les sociétés de fiducie, se sont montrées raisonnablement disposées à fournir au comité des renseignements qui ont servi à la rédaction du rapport. Le 29 mars, le rapport a été rendu public en même temps que le mandat de l'enquête. Nous savions à ce moment-là que c'est pour faire face à une concurrence accrue que les institutions financières, les banques, les sociétés de fiducie, les caisses populaires et les coopératives de crédit ont décidé de verser des taux d'intérêt plus élevés et d'offrir de nouveaux services comme les taux d'intérêt quotidiens. C'est le moyen qu'elles ont pris pour soutenir la concurrence, pour garder leurs clients et pour en attirer de nouveaux.